

**ROMANIA**  
**Université de Craiova**



**Faculté d'Economie et  
d'Administration des Affaires**

**LA COLLABORATION  
ENTRE LES UNIVERSITÉS  
ET LES ORGANISMES  
PROFESSIONNELS - UNE  
AUTRE CHANCE DU  
MARCHÉ DU TRAVAIL**

***Prof.univ.dr. Constanta IACOB***  
***Conf.univ.dr. Valeriu BRABETE***

**d'où, comment?**



*embaucher des économistes  
ayant d'expérience*

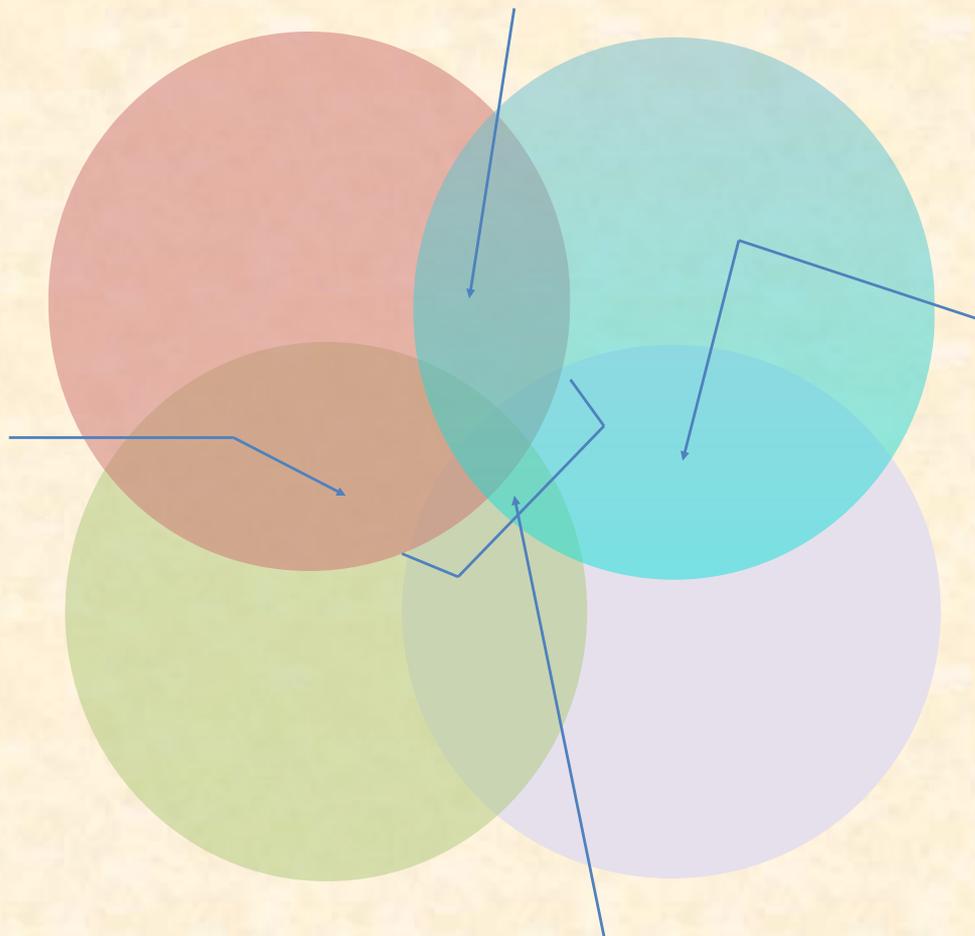
**deux annonces dans les  
journaux**

*engager des experts  
comptables*



**peut impliquer le  
milieu  
universitaire?**

## A. Le premier aspect concerne la formation



**Il y a un reproche dans l'environnement d'affaire et des diplômés : ils apprennent beaucoup de théorie et font trop peu de pratique**

**c'est vrai?**

**Malheureusement, la pratique pour les étudiants n'est devenue dans de nombreux cas qu'une formalité, un processus global inefficaces et les résultats, qui doivent être réorganisés à tous les égards.**

**Il n'y a pas les réglementations ?**

**Depuis plusieurs années, nous avons une loi (loi n °. 258/2007) de la pratique disponible uniquement sur le papier, parce que il n'y a pas aucune méthode mise en œuvre. Dans la vraie vie cette loi n'est pas respectée.**

**quelle est la solution?**

**La solution est la suivante :  
participation des organismes  
professionnels**



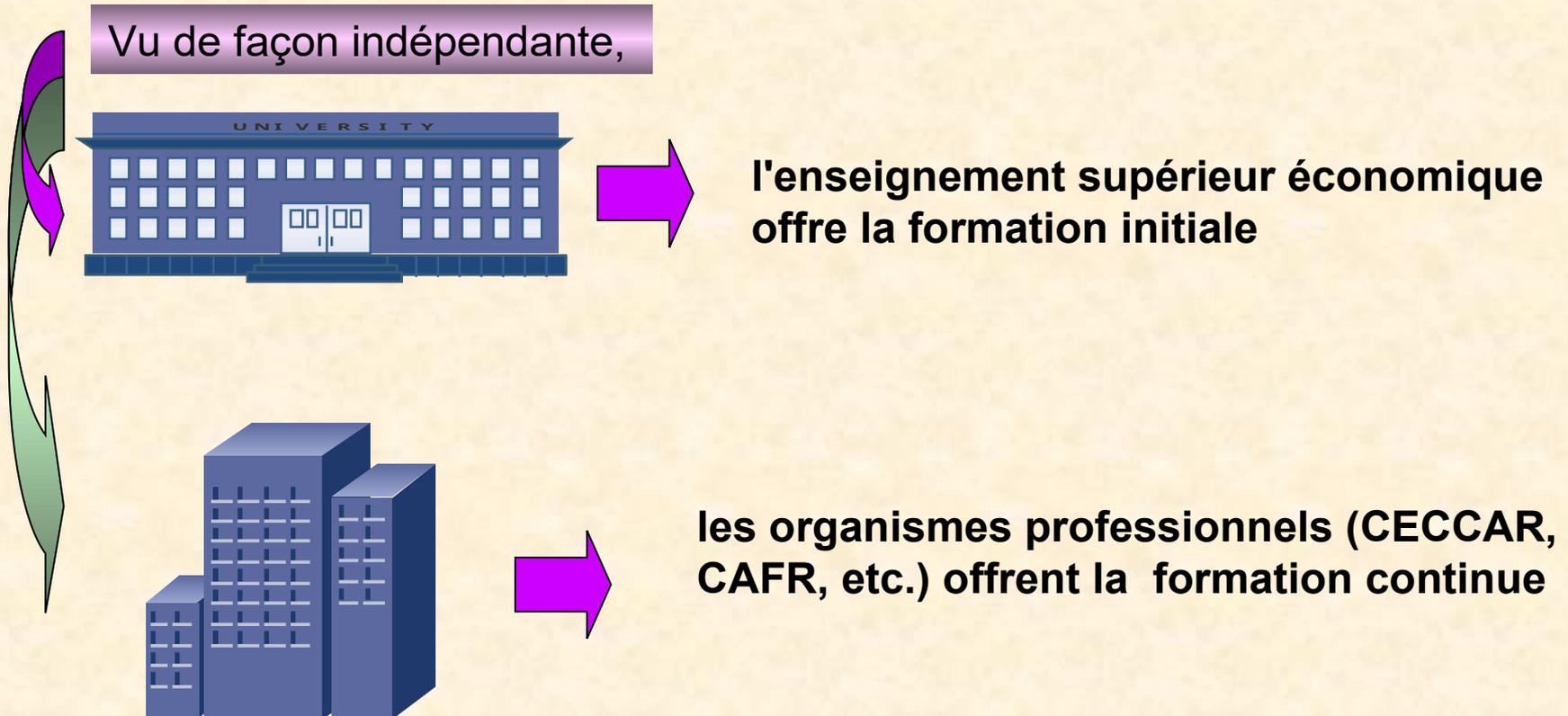
**C  
O  
M  
M  
E  
N  
T  
?**

**par l'implication avec d'environnement universitaire dans le processus de profonde réflexion sur le système actuel de la pratique pour les étudiants**

**le rôle d'initiateur de projets législatifs visant à une réforme profonde et réelle du système actuel du pratique des étudiants**

**puis, en continuant à travailler avec les facultés spécialisées, et à soutenir la logistique nécessaire pour assurer le bon déroulement de la pratique des étudiants dans les bureaux individuels ou des sociétés spécialisées qui sont membres des ordres professionnels**

## B. Le deuxième aspect concerne la collaboration entre les universités et les organismes professionnels (CECCAR, CAFR, CCF ....)



**Les organismes professionnels ont le rôle de :**

**réglementation de la profession comptable grâce à l'éducation (pour assurer le développement professionnel continu de ses membres)**

**de l'éthique (le comportement de leurs membres)**

**la qualité ( la certification de la qualité des services de leurs membres)**

**La coopération économique entre l'environnement universitaires économique au niveau de programmes et de la maîtrise et les organismes professionnels sur la base de protocoles signés, est bénéfique pour les deux parties en ce que:**

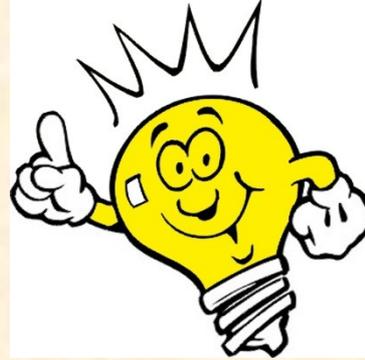


**d'une part, le protocole de coopération signé précise les orientations de développement de l'environnement économique universitaire pour la préparation et le perfectionnement professionnel des futurs professionnels qui sont attendus dans l'environnement économique ;**



**d'autre part, les organismes professionnels bénéficient des ressources humaines pour l'accès à la profession et pour la préparation des spécialistes et la diffusion possible des bonnes pratiques dans des professions spécifiques (expert-comptable, commissaire aux comptes, conseiller fiscal, etc.)**

## CONCLUSION



**Les établissements d'enseignement supérieur avec les organisations professionnelles et les employeurs, doivent améliorer la fourniture, l'accessibilité et la qualité de l'orientation professionnelle et l'emploi des étudiants et des diplômés sur le marché du travail.**

**C'est pourquoi nous devons encourager les sites de stage intégrés dans le programme et l'apprentissage au travail.**

***Je vous remercie de votre  
attention!***